

DEL-2025-27

**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil d'administration : **17**

Présents : **8**

Pouvoirs : **7**

Votants : **7**

Ne prend pas part : **0**

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENTZ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 24 novembre 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPCI PARIS-PSL

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement imposant à tous les établissements d'enseignement supérieur la mise en place d'une démarche de développement durable au travers d'un Plan Vert ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « Climat et Résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la délibération n°2024-48 du 09 décembre 2024 du conseil administratif de l'ESPCI Paris-PSL adoptant la charte verte qui engage l'établissement à réaliser un schéma directeur DD&RSE afin de fixer les moyens et objectifs de la démarche environnementale de l'établissement ;

Considérant la nécessité pour les établissements de l'enseignement supérieur de s'engager dans une politique environnementale ambitieuse et de réaliser un schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale,

Considérant le contrat d'objectifs et de moyens 2022-2026 de l'ESPCI Paris-PSL au travers duquel, l'Ecole affirme sa volonté de s'engager dans une démarche environnementale concrète,

Considérant la nécessité d'affirmer les engagements, les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'ESPCI Paris-PSL dans le cadre d'un document dit « schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » ayant pour but d'établir la politique écologique et solidaire de l'école jusqu'en 2030, en établissant des actions et objectifs détaillés à mettre en œuvre, qui feront l'objet d'une évaluation au travers d'indicateurs de suivi,

Oui le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le conseil d'administration approuve le schéma directeur « développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » qui fixe les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les moyens mis en œuvre par l'établissement concernant la transition écologique et solidaire sur une période de 5 ans.



Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

Solène BEYAERT

La Présidente

Marie - Christine LEMARDELEY